



Belvaux/Sanem, le 22 mai 2026

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le de Monsieur le Ministre du Travail, en date du 07 mai 2026, réf N° **3/2026/0021/119**, la société

### Square 42 SA

a eu l'autorisation pour **la prorogation du délai de mise en exploitation (3/25/0175) à Esch-sur-Alzette, Porte de France, numéros cadastraux 1884/18921, 1884/18922, 1884/18923 et 1884/18924, section A d'Esch-Nord.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **déla****i de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **22 mai 2026 au 01 juillet 2026 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,  
Pour la secrétaire empêchée,  
la secrétaire adjointe  
Tamara Duschène  
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
la bourgmestre,

  
Simone Asselborn-Bintz